

TIR/DCEM

Titre d'identité républicain / Document de circulation pour étranger mineur

Ce document n'est pas un justificatif d'identité, il a pour objet de faciliter les déplacements à l'étranger du mineur habitant en France et dispense d'un visa de retour. Le mineur étranger est également tenu d'être porteur de son document de voyage (ex : passeport) en cours de validité, dès lors qu'il circule hors de France.

Le dossier complet, dans l'ordre de la liste, doit être adressé **par voie postale ou déposé dans la boîte aux lettres « service de l'immigration » située au niveau de la grille à droite de la préfecture.** Les documents doivent être accompagnés d'une traduction en français par un traducteur agréé près une cour d'appel.

Délai d'obtention moyen : 1 mois à compter de la réception du dossier complet

Vous serez informé(e) de la disponibilité du titre **par téléphone.**

Lors du retrait du document, la présence du mineur et du parent/tuteur, munis de leurs pièces d'identité ou carte de séjour, est obligatoire. Ne pas envoyer de timbres fiscaux par la poste : Le paiement de 45€ en timbres fiscaux sera demandé au moment du retrait du titre.

1. Documents communs

- **2 photographies d'identité** récentes et ressemblantes, tête nue (format 35 mm x 45 mm – norme AFNOR NFZ 12010) (pas de copie)
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (original + copie)**
 - facture/échéancier (édition il y a moins de 3 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
 - bail de location ou quittance de loyer (si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
 - relevé de taxe d'habitation (si moins de 3 mois) ou attestation d'assurance habitation
 - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
 - **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 3 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échéancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)
- **Extrait d'acte de naissance comportant la filiation (original + copie) , apostillé ou légalisé le cas échéant** (voir en ce sens le site internet www.diplomatie.gouv.fr – rubriques « vivre à l'étranger » - « vos droits et vos démarches » - « légalisation de documents ») ou **copie du livret de famille**
- **Copie du passeport du mineur** (pages relatives à l'état civil et au visa d'entrée) ou **certificat de nationalité**
- **Certificat de scolarité (original + copie) ou de crèche (original + copie) ou tout autre document pour les enfants en bas âge** pour prouver la résidence habituelle en France (ex. copies de la première page et des pages les plus récentes du carnet de santé, attestation de la PMI...)
- **Copie de l'ancien titre d'identité républicain ou document de circulation pour étranger mineur** s'il s'agit d'un renouvellement (original à remettre le jour du retrait du nouveau document)
- En cas d'adoption, de tutelle ou de séparation des parents, **décision de justice d'une juridiction française constatant la tutelle, l'adoption ou la délégation d'autorité parentale (copie + original) ou décision d'une autorité étrangère statuant sur l'autorité parentale** sous réserve de ne pas être contestée devant une juridiction française (**copie + original**) + **copie de la pièce d'identité du demandeur exerçant l'autorité parentale**
- **Formulaire au dos** complété, daté et signé

2. Documents spécifiques selon la situation du mineur ou des parents

2.1 Enfant né en France et dont le parent exerçant l'autorité parentale est en situation régulière

- Titres de séjour (recto-verso) des deux parents ou, en cas de séparation judiciairement constatée, du parent qui exerce l'autorité parentale

2.2 Mineur dont l'un des parents est titulaire d'un document de séjour obtenu sur le fondement des articles L 313-11 1°, L 314-9 8° et 9°, L 314-11 et L 313-20 (sauf mineur algérien) ou dont l'un des parents a obtenu le statut de réfugié, est apatride ou bénéficie de la protection subsidiaire

- Titre de séjour recto-verso de l'un des parents

2.3 Mineur résidant habituellement en France avec l'un de ses parents depuis qu'il a atteint au plus l'âge de 13 ans (ou 10 ans pour un mineur algérien ou tunisien)

- Tout justificatif de la résidence habituelle du mineur avec l'un de ses parents depuis l'âge de 13 ans (ex. certificat de scolarité depuis l'entrée en France) + titres de séjour (recto-verso) des parents ou, en cas de séparation judiciairement constatée, du parent qui exerce l'autorité parentale
ou depuis l'âge de 10 ans pour un mineur **algérien ou tunisien** et depuis au moins 6 années pour le mineur **algérien**

2.5 Mineur entré en France sous couvert d'un passeport revêtu d'un visa de long séjour

- Copie du visa d'une durée supérieure à 3 mois
- En cas de visa de long séjour pour suivre des études : certificats de scolarité depuis l'entrée en France ou depuis la délivrance du dernier document de circulation s'il s'agit d'un renouvellement

2.6 Mineur dont l'un des parents a acquis la nationalité française ou celle d'un État de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen

- Carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois ou passeport du parent ressortissant de l'UE

2.7 Mineur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis qu'il a atteint au plus l'âge de 16 ans (sauf mineur algérien)

- Décision de placement + jugement de tutelle + justificatif de la formation suivie

PREMIERE DEMANDE RENOUELEMENT DUPLICATA CHANGEMENT D'ADRESSE

ENFANT BÉNÉFICIAIRE

NOM..... Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Sexe F M Nationalité.....

Adresse

Code postalVille

Je, soussigné(e), **DEMANDEUR**, déclare sur l'honneur :

- exercer l'autorité parentale sur l'enfant en qualité de père mère tuteur

NOM..... Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Nationalité.....

Situation matrimoniale : marié(e) divorcé(e) veuf(ve) séparé(e) célibataire

Adresse :.....

Code postalVille

Téléphone (obligatoire) :

- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande et/ou que l'autre parent ne s'oppose pas à cette demande

(identité de l'autre parent)

NOM..... Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Nationalité.....

Adresse :.....

Code postalVille

Pays.....

- certifier l'exactitude des déclarations ci-dessus et avoir pris connaissance qu'en application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal, toute obtention frauduleuse de document délivré par une administration est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et toute fausse déclaration est punie d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

DATE

Signature du demandeur

Signature de l'autre parent, le cas échéant

*Partie réservée à
l'administration*

TIR

DCEM

N°

délivré refusé

Date :

Durée de validité



Photo

Timbres